

## Délibération n°B-2022-13 Réforme de véhicules et matériels

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 17 mars 2022  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration : 0

### Résultats du vote :

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X
M. Thomas OUDOT	X	

### Etaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours  
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major  
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major du SDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le SDIS doit procéder à la réforme des véhicules et des matériels dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ces biens de l'inventaire comptable.

Ils pourront ensuite faire l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE ou d'une cession à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme des véhicules et matériels dont la liste exhaustive figure en annexe.

**Liste des véhicules et des matériels à réformer  
du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

<b>DESIGNATION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Lot de 200 paires de rangers non coquées</b>	Peut être cédé en l'état
<b>Lot de 1600 litres de solution hydroalcoolique</b>	Peut être cédé en l'état
<b>VL RENAULT KANGOO</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 02/08/07 <u>n° immatriculation</u> : BX-884-WQ 31 102 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
<b>VEHICULE PORTE BERCE MERCEDES</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 16/11/90 <u>n° immatriculation</u> : BY-433-KH 38 382 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (Pb distributeur hydraulique)
<b>FPT RENAULT S 170</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 19/12/97 <u>n° immatriculation</u> : BX-573-KG 4 073 Kms (compteur neuf)	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (cuve et pompe HS)
<b>VTU RENAULT MASTER</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 29/06/06 <u>n° immatriculation</u> : CA-972-DJ 114 873 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
<b>VPI RENAULT MASTER</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 30/08/01 <u>n° immatriculation</u> : CA-905-DJ 19 886 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (Pb Moteur)
<b>VTU RENAULT MASTER</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 29/06/06 <u>n° immatriculation</u> : CA-951-DJ 188 926 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (Pb Moteur)
<b>Remorque SIMIS double essieu</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 18/06/90 <u>n° immatriculation</u> : BY-368-KG	Peut être cédé en l'état A réviser
<b>Remorque SIMIS simple essieu &lt; 750 Kg</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 01/01/92	Peut être cédé en l'état A réviser
<b>MPR SIDES 1000/10</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 01/01/77	Peut être cédé en l'état A réviser (Joint culasse)
<b>Lot de 4 moteurs bateaux Yamaha 9,9 CV</b>	Peut être cédé en l'état A réviser
<b>Groupe Electrogène ROBIN 3 kVA</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 1980	Peut être cédé en l'état A réviser
<b>Tente PMA 8mx6m avec compresseur</b> <u>Date de mise en circulation</u> : 1991	Peut être cédé en l'état A réviser
<b>Chaudière soufflante avec brûleur "ECOFLAM" et cuve PVC 2000 litres</b>	Peut être cédé en l'état
<b>Lot de 120 vestes de feu en cuir</b>	Peut être cédé en l'état
<b>Lot de 51 Extincteurs poudre et 27 Extincteurs CO non rechargés</b>	Peut être cédé en l'état
<b>Lot de 20 Aspiraux diam. 110, 10 Aspiraux diam.70 et 10 Aspiraux diam.45</b>	Peut être cédé en l'état
<b>Lot de 45 dalles lumineuses Néon Encastrables 60x60</b>	Peut être cédé en l'état

## Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, la réforme des véhicules et matériels dont la liste exhaustive figure en annexe de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220404-B-2022-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration**

**Yves KRATTINGER**